

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

Préparation : DEPRO CHOC INTENSE NF VITI (BASE)

Type de produit : Liant époxy - revêtement de sol autolissant - mortier

Identification de la société :



SA DEPROMA Téléphone : 02.48.62.01.50

13 Avenue Foch

18200 SAINT AMAND MONTROND Fax. : 02.48.96.36.13

e-mail : [denis.bonneau@deproma.com](mailto:denis.bonneau@deproma.com)

N° de téléphone d'urgence :

ORFILA : (1) 45 42 59 59

## 2 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

### Caractérisation chimique

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

### Composants dangereux:

CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5	produit de réaction: résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\bar{M}_w \approx 700$ ) Xi, N; R 36/38-43-51/53	50-100%
CAS: 68609-97-2 EINECS: 271-846-8	oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 Xi, N; R 36/38-43-51/53	2,5-10%
CAS: 9003-36-5	Résine Epoxy Bisphenol F Xi, N; R 36/38-43-51/53	2,5-10%

• **Indications complémentaires:** Le libellé des phrases de risque mentionnées est à prendre dans le chapitre 16

## 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS.

### • Principaux dangers:



Xi Irritant



N Dangereux pour l'environnement

### Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

### Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

## 4 – PREMIERS SECOURS.

### • Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles

persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

---

## 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement
- **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

---

## 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

- **Les précautions individuelles:** Pas nécessaire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

---

## 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE.

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**  
Manipuler avec précaution. Utiliser des gants et lunettes de protection.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**  
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.  
**Indications concernant le stockage commun :** pas nécessaire  
**Autre indications sur les conditions de stockage :** tenir les emballages hermétiquement fermés.

---

## 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** *N'est pas nécessaire.*
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.  
En raison de tests manquants, une recommandation pour le matériel de gants pour le produit / la préparation / le mélange des produits chimiques ne peut pas être donnée.  
Choix du matériel des gants sous observation des durées de percement, rates de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériel de gants.**

Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériel de gants.**

La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

---

## 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

· **Indications générales.**

<b>Forme:</b>	Visqueuse
<b>Couleur:</b>	Selon désignation produit
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
· <b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	> 200°C
· <b>Point d'inflammation:</b>	140°C
· <b>Température d'inflammation:</b>	200°C
· <b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Densité à 20°C:</b>	1,436 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	0,5 %
<b>Eau:</b>	0,0 %
· <b>Teneur en substances solides:</b>	98,0 %

---

## 10 – STABILITE ET REACTIVITE.

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

---

## 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

*Irritant*

---

## 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

• **Effets écotoxiques:**

• **Remarque:** Toxique pour poissons.

• **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
DR

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour organismes aquatiques.

---

## 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

• **Produit:**

• **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• **Emballages non nettoyés:**

• **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

---

## 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

• **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

• **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):**

9 Matières et objets dangereux divers.

• **Indice Kemler:**

90

• **No ONU:**

3082

• **Groupe d'emballage:**

III

• **Etiquette de danger**

9

• **Désignation du produit:**

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction: résines époxydiques(poids moléculaire moyen > 700))

• **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

• **Classe IMDG:**

9

• **No ONU:**

3082

• **Label**

9

• **Groupe d'emballage:**

III

• **Marine Pollutant:**

Non

• **Désignation technique exacte:**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product, oxirane, mono[(C12- 14-alkyloxy)methyl] derivs)

• **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

• **Classe ICAO/IATA:**

9

• **No ID ONU:**

3082

• **Label**

9

• **Groupe d'emballage:**

III

• **Désignation technique exacte:**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product, oxirane, mono[(C12- 14-alkyloxy)methyl] derivs)

---

## 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

• **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

• **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xi Irritant

N Dangereux pour l'environnement

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

produit de réaction: résines époxydiques (poids moléculaire moyen . 700)

oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14

Résine Epoxy Bisphenol F

• **Phrases R:**

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

• **Phrases S:**

24 Éviter le contact avec la peau.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

• **Identification particulière de certaines préparations:**

Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

• **Prescriptions nationales:**

• **Directives techniques air:**

Classe Part en %

III 0,5

• **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

---

## 16 – AUTRES INFORMATIONS.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases R importantes:**

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

• **Service établissant la fiche technique: Département de protection de l'environnement**

• **Contact: DEPROMA**

• **\* Données modifiées en parallèle à la version précédente.**

**Date d'impression : 11 MARS 2010**

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

Préparation : DEPRO CHOC INTENSE NF VITI (DURCISSEUR)

Type de produit : durcisseur pour revêtement de sol autolissant

Identification de la société :



SA DEPROMA Téléphone : 02.48.62.01.50

13 Avenue Foch

18200 SAINT AMAND MONTROND Fax. : 02.48.96.36.13

e-mail : [denis.bonneau@deproma.com](mailto:denis.bonneau@deproma.com)

N° de téléphone d'urgence :

ORFILA : (1) 45 42 59 59

## 2 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

· **Caractérisation chimique**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	<i>alcool benzylique</i>	<i>Xn; R 20/22</i>	<i>25-50%</i>
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8	<i>3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine</i>	<i>C; R 21/22-34-43-52/53</i>	<i>25-50%</i>
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5	<i>m-phénylenebis(méthylamine)</i>	<i>C; R 22-34</i>	<i>2,5-10%</i>

· **Indications complémentaires:** Le libellé des phrases de risque mentionnées est à prendre dans le chapitre 16

## 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS.

· **Principaux dangers:**



C - Corrosif

C Corrosif

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.

R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

## 4 – PREMIERS SECOURS.

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

• **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

• **Après ingestion:**

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

---

## 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

• **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

---

## 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

• **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

• **Mesures pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• **Méthodes de nettoyage/récupération:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

---

## 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE.

• **Manipulation:**

• **Précautions à prendre pour la manipulation:** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

• **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

• **Stockage:**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

• **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

• **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

---

## 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)**

VME	Valeur momentanée: 0,1 mg/m <sup>3</sup>
-----	--

• **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **Équipement de protection individuel:**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.

En raison de tests manquants, une recommandation pour le matériel de gants pour le produit / la préparation / le mélange des produits chimiques ne peut pas être donnée.

Choix du matériel des gants sous observation des durées de percement, rates de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériel de gants.**

Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériel de gants.**

La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

---

## 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

• **Indications générales.**

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Peu coloré
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
• <b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	206°C
• <b>Point d'inflammation:</b>	105°C
• <b>Température d'inflammation:</b>	435°C
• <b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• <b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif.
• <b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	1,3 Vol %
<b>Supérieure:</b>	13,0 Vol %
• <b>Pression de vapeur à 20°C:</b>	0,1 hPa
• <b>Densité à 20°C:</b>	1,04 g/cm <sup>3</sup>
• <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
• <b>valeur du pH à 20°C:</b>	> 9
• <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique à 20°C:</b>	300 mPas
• <b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	0,0 %
<b>Eau:</b>	0,0 %
• <b>Teneur en substances solides:</b>	10,0 %

---

## 10 – STABILITE ET REACTIVITE.

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- Produit de décomposition dangereux :** pas de produits de décomposition dangereux connus.

---

## 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**100-51-6 alcool benzyle**

<i>Oral</i>	<i>LD50</i>	<i>1230 mg/kg (rat)</i>
<i>Dermique</i>	<i>LD50</i>	<i>2000 mg/kg (rbt)</i>

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Corrosif

Irritant

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

---

## 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

- **Effets écotoxiques:**
  - **Remarque:** Nocif pour poissons.
  - **Indications générales:**
- Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations sous forme non diluée ou en grande quantité.  
 Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.  
 Nocif pour organismes aquatiques.

---

## 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

- **Produit:**
  - **Recommandation:**
- Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
  - **Recommandation:** *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*

---

## 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 8 Matières corrosives.
- **Indice Kemler:** 80
- **No ONU:** 2735
- **Groupe d'emballage:** III

- **Etiquette de danger** 8
- **Désignation du produit:** 2735 AMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (m-phénylenebis(méthylamine))
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** 8
- **No ONU:** 2735
- **Label** 8
- **Groupe d'emballage:** III
- **No EMS:** 8-05
- **Marine Pollutant:** Non
- **Désignation technique exacte:** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (mphenylenebis(méthylamine), ISOPHORONEDIAMINE)
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** 8
- **No ID ONU:** 2735
- **Label** 8
- **Groupe d'emballage:** III
- **Désignation technique exacte:** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (mphenylenebis(méthylamine))

---

## 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

### • Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

### • Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

C Corrosif

### • Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

alcool benzylique

m-phénylenebis(méthylamine)

### • Phrases R:

- 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### • Phrases S:

- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- 20 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- DR
- 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### • Prescriptions nationales:

### • Directives techniques air:

<i>Classe</i>	<i>Part en %</i>
<i>II</i>	<i>39,9</i>

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

---

## **16 – AUTRES INFORMATIONS.**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases R importantes:**

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

• **Service établissant la fiche technique: Département de protection de l'environnement**

• **Contact: DEPROMA**

• \* **Données modifiées en parallèle à la version précédente.**

**Date d'impression : 11 MARS 2010**